



Crédits : ADEAR Tarn-et-Garonne

S'INSTALLER, SE FORMER, PUIS TRANSMETTRE EN AGRICULTURE PAYSANNE

Catalogue de Formations Saison 2024-2025

www.agriculturepaysanne.org/adear82



ADEAR
TARN-ET-GARONNE

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

L'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural du Tarn-et-Garonne (ADEAR 82) a été créée en 1999 par des paysan.ne.s, pour majorité membres de la Confédération Paysanne.

Son objectif est d'accompagner les paysan.ne.s dans l'acquisition de savoirs pour la mise en œuvre d'une agriculture plus autonome, créatrice d'emploi, et productrice de biens et de services de qualité. Nos missions sont :

- L'accompagnement à l'installation et à la transmission pour faciliter le renouvellement des générations agricoles, inscrites dans une démarche de transition agroenvironnementale
- Le développement de la formation professionnelle et l'animation d'échanges de pratiques
- L'accompagnement de démarches collectives ou individuelles contribuant au développement durable du monde agricole
- La promotion de l'agriculture paysanne (voir 4ème de couverture)

UN ACCOMPAGNEMENT À CHAQUE ÉTAPE

ACCOMPAGNEMENT INSTALLATION **PAGE 3**

De l'idée au projet

Dimensionner son projet, le prévisionnel économique

FORMATIONS TECHNIQUES **PAGES 4-5-6**

1. Utilisation et entretien du petit outillage motorisé et du tracteur attelé
2. Améliorer ses itinéraires techniques en maraîchage
3. Se préparer à accueillir un nouvel associé
4. Conception et plantation d'un verger de plein vent
5. Reconstruire et pérenniser ses prairies
6. Concevoir son système d'irrigation en maraîchage
7. Comprendre ses analyses de sol pour améliorer ses pratiques

ACCOMPAGNEMENT TRANSMISSION **PAGE 7**



ACCOMPAGNEMENT INSTALLATION

DE L'IDÉE AU PROJET : À LA DÉCOUVERTE DES MÉTIER S DE PAYSAN·NE

DIMENSIONNER SON PROJET : LE PRÉVISIONNEL ÉCONOMIQUE



Quand ? Une session de 5 jours / an

Pourquoi faire ?

- * Visiter de fermes pour mieux comprendre la réalité du métier de paysan·ne,
- * Acquérir les outils nécessaires pour concevoir un modèle technique viable et viable dans le temps,
- * Imaginer le parcours d'installation qui correspond à ma situation et construire ma stratégie de recherche de foncier.

Inscription obligatoire pour dépôt de DNA

Quand ? Une session de 4 jours / trimestre

Pourquoi faire ?

- * Dimensionner en fonction de ses besoins privés,
- * Construire son chiffre d'affaires et évaluer ses charges au regard de ce dimensionnement,
- * Faire un prévisionnel économique,
- * Analyser ses besoins en financements,
- * Prendre du recul sur la viabilité et la vivabilité de votre projet



**Dates : 10, 11, 14, 17, 18
novembre 2024**



**Dates : 5, 12, 19, 26 novembre
et 3 décembre 2024**

LES FORMATIONS D'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF ET POST-INSTALLATION

- Me préparer à accueillir un nouvel associé, avec l'ATAG.

Les 22 et 29 novembre 2024

- Analyser mes chiffres pour mieux gérer ma ferme :

Initiation le 6 décembre 2024 (1J) ; Formation le 14 et 21 janvier 2025 (2J)

- Mes premières démarches administratives :

Formation en Janvier (2J)

CATALOGUE DE FORMATIONS

SAISON 2024/2025

OCTOBRE 2024

Formation 1 : Utilisation et entretien du petit outillage motorisé et du tracteur attelé

 23 et 30 octobre 2024

 Jour 1 : Domaine de Maillac, 6575 Route de Vaissac, 82230 Monclar-de-Quercy. Jour 2 : Les Vergers de Céline, Les Cendriers, 82230 Monclar-de-Quercy

Intervenant : Pascal Sorin, ancien encadrant technique des Jardins des Gorges de l'Aveyron. **Vivea** : 350€

NOVEMBRE 2024

Formation 2 : Améliorer ses Itinéraires Techniques en maraîchage

 12 et 13 novembre 2024

 La Ferme de Lestang, 688 Chemin de Lembenne, 82200 Moissac

Intervenant : Alban Reveillé, paysan maraîcher et formateur.
Vivea : 406€

Formation 3 : Se préparer à accueillir un nouvel associé

 22 et 29 novembre 2024

 La MJC de Montauban, Salle de formations, 23 Rue des Augustins, 82000 Montauban

Intervenant : Pascale Calderan, animatrice à l'ATAG. **Vivea** : 490€

Formation 4 : Conception et plantation d'un verger de plein vent

 mercredi 27 novembre 2024

 2985 Route de Vaissac, 82600 Nègrepelisse

Intervenant : Jérémy Barrault, formateur et membre de l'association RENOVA. **Vivea** : 203€

JANVIER 2025

Formation 5 : Reconstruire et pérenniser ses prairies

 janvier 2025

 Lieu à définir. Cette formation sera sous la forme d'accompagnements individuels et de rencontres collectives.

Intervenant : Sarah Mihout, animatrice chez Scopela.

Formation 6 : Concevoir son système d'irrigation en maraîchage

 8 janvier 2025

 1312 Chemin de Cerissac, 82190 Bourg-de-Visa

Intervenant : Alban Reveillé, paysan maraîcher et formateur.

Vivea : 175€

FÉVRIER 2025

Formation 7 : Comprendre ses analyses de sol pour améliorer ses pratiques

 10 et 11 décembre 2024
11 et 12 février 2025

 Cette formation aura lieu sur 4 fermes souhaitant réaliser des analyses de sol

Intervenant : Gérard Augé, formateur, ingénieur agronome, pédologue

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE FINANCEMENT DES FORMATIONS

L'inscription est obligatoire afin de faciliter l'organisation logistique des formations. Une attestation de présence vous sera délivrée à la fin de la formation.

Toutes ces formations sont prises en charge par le fonds VIVEA dans la limite du plafond annuel de crédits à la formation de 3000€ pour les chef.fes d'exploitation, conjoint.es collaborateur.ices, cotisant.es solifaires, à jour de leurs cotisations VIVEA et porteur.euses de projet titulaires d'une attestation VIVEA datée de l'année en cours. Pour tout renseignement complémentaire sur le financement de la formation (tarif, autre fonds de formation...) merci de nous contacter.

Si vous êtes porteur.euse de projet (non contributeur.ice aux fonds VIVEA), la prise en charge par le fonds VIVEA s'effectuera à condition que la formation soit inscrite dans votre PPP et réponde aux priorités P3 et P6 du cahier des charges VIVEA (formations techniques). Pour les formations techniques certifiantes portant sur les compétences entrepreneuriales (Priorité P1), la prise en charge par le fonds VIVEA s'effectuera à condition que la formation soit inscrite dans votre PPP, et votre CPF à 0€. Il sera nécessaire de fournir :

- Une attestation d'éligibilité au financement, délivrée par le centre d'élaboration du PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé)
- Une copie du PPP signée du/de la conseiller.e référent.e et du/de la porteur.euse de projet
- Une copie d'écran du solde de votre Compte Personnel de Formation accessible sur le site : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>
- Un engagement du/de la créateur.ice/repreneur.ice sur l'absence d'autres financements possibles que le VIVEA pour la formation, son statut de non contributeur.ice et sur la mobilisation du fonds VIVEA uniquement sur des formations du PPP.

Si vous êtes nouvellement installé.e, vous devez fournir une attestation de régularité au regard du fonds VIVEA auprès de votre MSA.

Nos formations peuvent également être financées par Pôle Emploi, et certaines sont éligibles au CPF. Nous contacter pour voir les possibilités de prise en charge. Nos conditions générales de vente sont accessibles sur nos sites internet.

Si vous êtes salarié.e agricole, contactez votre OPCO pour connaître l'éligibilité de la formation. Nous contacter en suivant pour connaître les modalités d'inscription.

Vous pouvez bénéficier du crédit d'impôt si vous êtes che.fe d'entreprise au régime du bénéfice réel dans la limite de 40h de formations suivies par an et par entreprise : le montant déductible correspond au nombre d'heures de formation au SMIC horaire. Vous pouvez également avoir un aide au remplacement pour motif de formation. Pour plus de renseignements, contactez le Service Remplacement du Tarn-et-Garonne.



ACCOMPAGNEMENT TRANSMISSION

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL



Quand ?

Tout au long de l'année. A minima 4 ans avant sa retraite

Pour Qui ?

Tout futur cédant.e agricole peut bénéficier de 4 jours d'accompagnement pendant 4 ans afin de préparer son projet de retraite ou d'arrêt d'activité.

Pourquoi faire ?

- * Etat des lieux
- * Elaboration d'un Diagnostic Transmission
- * Construction d'un Plan d'action
- * Appui à la rédaction et à la diffusion d'annonce
- * Mise en relation avec des porteur.euse.s de projet

ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF



Quand ?

Novembre - Décembre 2024

Pourquoi faire ?

- * Préparer son projet de retraite ou d'arrêt d'activité.
- * Connaître les différentes modalités de Transmission existante
- * Interventions de la MSA et de la Safer
- * Intervention d'un juriste

La formation est financée par Vivea pour les personnes éligibles.

LES FORMATIONS TRANSMISSION

• « Anticiper et préparer la transmission de ma ferme en toute sérénité », à Montauban. Les 26 novembre, 3 et 10 décembre 2024 et 7 janvier 2025.

• Permanences Information Transmission

Cazes Mondenard, le 17 Octobre de 14h à 16h.

Lafrançaise le 18 Novembre de 14h à 16h.

Saint-Antonin-Noble-Val, le 20 Novembre de 14h à 16h.

La NATURE est le principal capital
des paysans : il est essentiel de
travailler avec elle et non contre elle

Développer
la QUALITE
et le goût
des
productions
agricoles



Développer
l'AUTONOMIE
des fermes

Permettre aux
paysans de
TRANSMETTRE
leur ferme aux
nouvelles
générations

REPARTIR équitable-
ment les volumes et
les moyens de
productions

Le paysan est un
ACTEUR LOCAL

Avec le soutien de



Pour nous rejoindre

16 rue Jacques Cartier
82000 Montauban

**Retrouvez toutes nos
formations sur :**

[www.agriculturepaysanne.org/
adear82](http://www.agriculturepaysanne.org/adear82)

Installation - Camille Pellerin

adear82.cp@jeminstallepaysan.org / 06 12 92 87 92

Formations

adear82@jeminstallepaysan.org / 06 12 72 48 88

Transmission - Aurélia Leclerc

adear82.al@jeminstallepaysan.org / 06 34 04 25 05